



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

| | | |
|------------------|---|-------------------|
| Mme PERRIER | à | M. GHOZELANE |
| M. FOUBERT | à | Mme PHONGPRIXA |
| Mme TCHOULA NJIA | à | Mme SHORT FERJULE |
| Mme TOUPANCE | à | Mme HEUCLIN |
| M. LARGIER | à | M. DUMONT |
| M. RIBOLLA | à | M. TASD'HOMME |

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-11

Ref : Direction des solidarités

Objet: Abrogation des modifications de quotients familiaux attribués par la Commission Sociale Enfance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,

VU Code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L.243-2,

VU la délibération 2023_06_09-14 en date du 9 juin 2023 portant modification de la délibération 2020_09_21-15 concernant la création de la Commission Sociale Enfance et la désignation de ses représentants,

VU la délibération 2023_06_09-15 du 9 juin 2023 adoptant le règlement intérieur de la Commission Sociale Enfance,

VU la délibération 2025_09_29-16 du 29 septembre 2025 approuvant les modifications de quotients familiaux proposées par les Commissions Sociale Enfance des 19 juin, 24 juillet et 4 septembre,

VU la délibération n° 2025_09_29_16 en date 29 septembre 2025 approuvant des modifications de quotients familiaux après avis émis par la commission sociale enfance,

VU l'avis de la Commission Sociale Enfance du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT que 2 familles ont d'ores et déjà soldé certaines factures concernées, et qu'il est nécessaire d'abroger la partie les concernant, délibérée le 29 septembre 2025.

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 13 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

ACTE l'abrogation des modifications de quotients familiaux proposées par la Commission Sociale Enfance du 24 juillet 2025 pour 2 familles, représentant un montant total de 271.51€ (197.71€ + 73.80€)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251127-2025_11_24_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 27 novembre 2025

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault